



DÉLIBÉRATION

MODIFICATION DES STATUTS

Convocation des délégués par Monsieur le Président le 22 novembre 2023.

Le cinq décembre deux mille vingt-trois à quatorze heures, au sein des locaux de Seine et Yvelines Archéologie situés à Montigny-le-Bretonneux, le Comité syndical s'est réuni sous la présidence de Monsieur Grégoire DE LA RONCIÈRE. Le secrétariat de séance est assuré par Madame Stéphanie THIEYRE.

Collectivité	Délégués	Présent	Absent	Excusé	Donne pouvoir à
Département des Yvelines	Madame Laurence BOULARAN	X			
	Monsieur Lorrain MERCKAERT	X			
	Madame Stéphanie THIEYRE	X			
Département des Hauts-de-Seine	Madame Jeanne BÉCART	X			
	Monsieur Grégoire DE LA RONCIÈRE	X			
	Madame Nathalie PITROU			X	

Le nombre d'élus délégués présents ou représentés est de 5 sur un total de 6.
Le quorum est donc atteint.

Le total des voix est de 5.

- Vote pour : 5 (Madame Jeanne BÉCART, Madame Laurence BOULARAN, Monsieur Grégoire DE LA RONCIÈRE, Monsieur Lorrain MERCKAERT, Madame Stéphanie THIEYRE)
- Vote contre : 0
- Abstention : 0

Le Comité syndical adopte ce qui suit.



DÉLIBÉRATION

MODIFICATION DES STATUTS

LE COMITÉ SYNDICAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L5721-1 et suivants,

Vu l'arrêté conjoint du Préfet des Hauts-de-Seine et du Préfet des Yvelines n°78-2022-08.17-00002 du 17 août 2022 portant création du syndicat mixte ouvert « Seine et Yvelines Archéologie »,

Vu les statuts de Seine et Yvelines Archéologie, dans leur version issue de l'arrêté du Préfet des Yvelines du 17 août 2022 portant création du syndicat mixte ouvert « Seine et Yvelines Archéologie »,

Vu la délibération du Comité syndical en date du 05 décembre 2023 relative à l'adoption du nouveau référentiel budgétaire et comptable M57,

Vu l'annexe à la présente délibération,

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Considérant que l'adoption du nouveau référentiel budgétaire et comptable M57 à compter du 1^{er} janvier 2024 implique de modifier les statuts du Syndicat,

Considérant qu'il convient précisément de remplacer le mot « M52 » par le mot « M57 » au deuxième alinéa de l'article 15 - Comptabilité,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

ARTICLE 1:Approuve les statuts de Seine et Yvelines Archéologie tels qu'annexés à la présente délibération, ceux-ci tenant compte des modifications exposées ci-dessus.

Transmission en préfecture le : 15 DEC. 2023

Affichage le : 21 DEC. 2023

SYA-2023-CS-35

ARTICLE 2 : Autorise le Président à signer tout document et à accomplir toute formalité nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Président de
Seine et Yvelines Archéologie
Grégoire BOUREES
BOUREL DE LA RONCIERE
DE LA RONCIERE Date:2023.12.07 15:22:04 +0100'
Grégoire DÉ LA RONCIÈRE